

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les faits de la semaine

Le 14 juillet s'est déroulé avec la pompe ordinaire. Les lampions ont brûlé, les canons ont tonné, le public a dansé, les pièces d'artifices ont raté et tous les gens sont rentrés chez eux en se promettant de recommencer l'an prochain « à bien s'amuser ».

Il y a eu cependant des familles désespérées : ce sont celles des soldats frappés d'insolation aux diverses revues passées sur le territoire et principalement à Paris. Fort heureusement des généraux ont été atteints. Nous employons cet adjectif avec d'autant plus de plaisir que le malaise de ces généraux a été de courte durée et que le soir même ils étaient complètement remis. Cela a cependant suffi pour que le conseil des ministres s'occupât immédiatement des moyens de prévenir le retour de ces pénibles accidents.

On a parlé de changer l'heure de la revue et de la faire passer le matin à Paris, comme cela a d'ailleurs lieu en province. Le général André aurait-il aussi rapidement oublié les excellentes raisons qu'il donnait, il y a quelques jours à M. Marcel Sembat, que la revue serait aussi dangereuse dans la matinée que dans l'après-midi. Les hommes, disait-il en substance, seront obligés de partir de très bonne heure ; ils seront presque entièrement privés de sommeil et se trouveront dans un réel état de fatigue après la revue. Obligés de regagner leur caserne de midi à trois heures, c'est-à-dire à l'heure la plus chaude de la journée, il est à craindre qu'ils ne soient très éprouvés par suite du manque de sommeil et de l'absence de nourriture réconfortante. Les accidents seraient plus rares sur le terrain de la revue, mais beaucoup plus nombreux et infiniment plus graves sur le trajet de retour.

Voilà ce que disait le ministre de la guerre et tous ceux qui connaissent l'état de lassitude générale qui suit les marches de nuit lui donneront raison. Le changement d'heure n'apportera pas de modification heureuse, de l'aveu du ministre lui-même. Alors, que faire ? C'est très simple : que l'on supprime la revue. L'inutilité de cette parade militaire — car ce n'est pas autre chose — est reconnue par tous. Son seul but est d'amuser les badauds. Si l'on veut bien remarquer que la préfecture de police, à Paris, a le droit d'interdire dans les cirques ou autres établissements, les exercices qui offrent un trop grand danger pour ceux qui les pratiquent, on reconnaîtra que le gouvernement se met en fâcheuse posture lorsqu'il ordonne un divertissement dont le danger n'échappe à personne. Les soldats sont à la caserne pour apprendre à défendre le sol de la patrie, non pour périr misérablement en servant d'amusement aux badauds.

Espérons que cette tragédie ne se renouvelera plus.

L'Angleterre vient de changer de premier ministre. Lord Balfour remplace lord Salisbury démissionnaire et, à ce sujet il est intéressant de comparer les paroles louangeuses prononcées à l'adresse de lord Salisbury par son successeur et par sir Campbell Bauner-mann, chef de l'opposition.

« Si je rappelle, a dit M. Balfour que lord Salisbury a été trois fois ministre des affaires étrangères et trois fois premier ministre, et qu'il ne s'est trouvé dans notre génération aucun homme qui se soit acquis une plus grande renommée à l'étranger, et qui ait rendu de plus grands services à sa propre patrie, je crois qu'on comprendra que je ne puis laisser passer cette occasion de dire jusqu'à quel point je ressens la perte considérable que cause au pays la retraite de son premier ministre. »

Le leader de l'opposition s'est montré plus laudatif.

« Je ne puis pas dire, a-t-il déclaré, que lord Salisbury ait jamais fait preuve de partialité en faveur de l'opposition, mais, bien qu'il se soit souvent montré adversaire énergique de ce parti sur lequel il a quelquefois versé de ces douches d'eau froide qu'il excellait à administrer, je ne puis cependant nier qu'aux affaires étrangères et dans toutes les questions internationales, il a pleinement mérité nos applaudissements, notre approbation, notre confiance, et nous regrettons profondément de le voir s'abstenir désormais de prendre part aux conseils de l'empire britannique. »

Voilà des mœurs parlementaires qui ne manquent pas de grandeur et que nos honorables feraient bien de méditer.

E. L.

Les établissements congréganistes

Voici le texte intégral de la circulaire que M. Combes, président du Conseil, a adressée aux préfets pour leur donner des instructions au sujet de la fermeture des écoles congréganistes :

« Monsieur le Préfet,

Le décret du 27 juin dernier, inséré au Journal Officiel du 28, a prononcé la fermeture de plusieurs établissements congréganistes qui contrairement aux prescriptions de la loi du 1^{er} juillet 1901, s'étaient créés depuis cette loi sans avoir obtenu, ni même demandé, l'autorisation nécessaire. La plupart de ces établissements prétendaient ne pas tomber sous le coup des prescriptions du paragraphe 2 de l'article 13 de la loi, pour ce motif qu'ils n'étaient pas installés dans des immeubles appartenant en propre à la congrégation.

Sous le bénéfice de la même théorie erronée, un certain nombre d'établissements congréganistes enseignants, qui existaient antérieurement à la loi du 1^{er} juillet, se sont également abstenus de formuler une demande d'autorisation dans les délais prescrits et ont continué à fonctionner sans pouvoir produire une autorisation, ni même un récépissé justifiant qu'ils se sont mis en instance pour l'obtenir. D'autres ont été créés postérieurement à cette loi. Le moment est venu de mettre un terme à cette situation illégale.

Je vous invite, en conséquence, monsieur le préfet, à faire savoir immédiatement aux directeurs ou supérieurs des établissements enseignants dont il s'agit qui existaient dans votre département, qu'un délai de huit jours leur est imparti pour se retirer au siège de leur congrégation et fermer l'établissement qu'ils détiennent indûment, sous peine d'y être contraints par les voies légales.

Il est possible que, sur cette mise en demeure, les établissements dont il s'agit se déclarent prêts à solliciter l'autorisation ; mais vous leur ferez remarquer que le délai de trois mois fixé par la loi du 1^{er} juillet 1901, et même le délai supplémentaire qui leur avait été accordé par circulaire de mon prédécesseur, du 5 décembre dernier, étant expirés depuis longtemps, le gouvernement n'a pas le droit d'accueillir aujourd'hui leur demande, et que, par conséquent, les établissements doivent être fermés.

Cette fermeture étant faite et les congréganistes ayant rejoint le siège de leur maison-mère, si celle-ci veut demander l'autorisation d'ouvrir à nouveau les établissements dont il s'agit, on se trouvera dans le cas prévu par les articles 22 et 23 du règlement d'administration publique du 16 août 1901, c'est-à-dire que les établissements devront attendre pour ouvrir, qu'un décret du Conseil d'Etat ait accepté leur demande, le récépissé qui leur sera délivré en vertu du dernier paragraphe de l'article 22 précité n'ayant que la valeur d'un simple reçu de pièces, et ne pouvant permettre aux établissements de fonctionner comme le récépissé délivré aux établissements anciens qui ont formé leur demande dans les délais.

En un mot, et par suite de l'exécution, tant du décret du 27 juin que des présentes instructions, tout établissement congréganiste devra pouvoir justifier soit d'un décret l'autorisant à ouvrir, soit d'un récépissé à souche délivré par l'administration des cultes, constatant qu'il a demandé l'autorisation dans le délai de trois mois prescrit par l'article 18 ou tout au moins antérieurement au 15 janvier 1902, par application de la circulaire du 5 décembre précédent. La loi pourra ainsi recevoir son exécution, c'est-à-dire que les pouvoirs compétents (Parlement ou Conseil d'Etat) pourront alors statuer sur les demandes d'autorisation, puisque tout contentieux aura disparu sur le point de savoir si un établissement a demandé ou ne pas demander l'autorisation.

INFORMATIONS

Mouvement préfectoral

Un mouvement préfectoral et un mouvement administratif doivent paraître dans une quinzaine de jours, c'est-à-dire après que les préfets auront assuré l'application de la loi contre les congrégations n'ayant pas sollicité l'autorisation.

Mort d'Alain-Targé

M. René Alain-Targé, ancien ministre des finances en 1881, dans le ministère Gambetta, ancien ministre de l'intérieur en 1885, dans le ministère Brisson, est décédé jeudi dans son château de Targé, près de Saumur.

M. Alain-Targé était un ferme républicain et un journaliste de grande valeur. Il s'était retiré de la vie politique en 1889.

Parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni jeudi de cinq à sept heures, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Delpech, sénateur. M. L. Bonnet remplissait les fonctions de secrétaire.

Une partie de la séance a été consacrée à l'organisation du congrès de Lyon, qui aura lieu les 9, 10, 11, 12 octobre prochain.

De nombreux sénateurs et députés ont envoyé leur adhésion, et les comités et les groupes annoncent qu'ils feront bientôt connaître les noms de leurs délégués.

M. Delpech, sénateur, a été chargé de représenter le comité exécutif à l'inauguration du monument de Hoche, à Quiberon. MM. Beauquier, Hubbard, députés, et Hainzelin, ont été chargés de représenter le comité exécutif au congrès de la libre-pensée, à Genève.

L'élection de Guingamp

La commission d'enquête relative à l'élection de M. de Roscoat, dans la première circonscription de Guingamp, s'est réunie. M. Fernand Brun, rapporteur, a fait un rapport sommaire sur les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé, ces jours derniers, sur place, et il a conclu à l'invalidation pour faits de corruption. Néanmoins, à la majorité

de six voix contre cinq, la commission s'est prononcée en faveur de la validation.

En présence de cette décision, et malgré l'insistance de ses collègues, M. Fernand Brun a décliné la mission de rapporteur définitif, et c'est M. de Benoît qui a été désigné à sa place.

M. Fernand Brun a été chargé par ses collègues de la minorité de soutenir l'invalidation à la tribune.

Désastre de la Martinique

Un cablogramme du gouverneur de la Martinique fait connaître au ministre des colonies les résultats des observations recueillies par la mission scientifique.

Le volcan de la soufrière, à la Guadeloupe, présente une activité normale. L'éruption du Mont-Pelé du 9 juillet a permis de constater les modifications dans la nature des projections du volcan. Des pierres ponces sont maintenant mélangées aux cendres qui ont recouvert la région antérieurement dévastée. L'écroulement du cratère dans la direction de la rivière blanche a bouleversé la topographie de cette région et fait disparaître une partie des apports dus à l'éruption du 5 mai.

On constate d'abondantes fumées dans le voisinage de la rivière sèche et de la rivière blanche. La température élevée, mais variable, les eaux boueuses de la rivière sèche sont dues à des fumerolles.

Le cratère a continué à fumer sans explosions importantes.

Condamnation à mort

La cour d'assises de la Dordogne, a condamné par contumace à la peine de mort le nommé F. Bonnet, inculpé d'incendie volontaire.

CHRONIQUE LOCALE

Laïcisations

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé que les 20 écoles publiques congréganistes existant encore dans notre département, avait été laïcisées.

Voici les noms de ces écoles :

Saint-Pierre-Liversou, Lherm, Nuzéjous, Saint-Médard (Catus), les Arques, Goujournac, Saint-Cernin, Albas, Anglars-Juillac, Latour, commune de Bélays, à Cournou, commune de Saint-Vincent ; Gourdon, (école maternelle), Saint-Projet, Ginouillac, Martel, Martel (école maternelle), Frayssinat-le-Gélat, Soucirac, Saint-Michel-Loubéjou, Cuzance.

Médailles d'honneur

Par arrêté du ministre des travaux publics, des médailles ont été décernées aux sous-agents et aux cantonniers des routes nationales dont les noms suivent :

MM. Solladié (Pierre), 35 ans de service. Larroque (Jean), éclusier, 37 ans de service.

Cavaillé (Pierre), cantonnier, 33 ans de service.

Boyer (Jean-Pierre), chef-cantonnier, 32 ans de service.

LE BANQUET DE SOULLAC

Les républicains de Souillac organisent pour le 17 août un grand banquet démocratique auquel seront conviées toutes les notabilités du département et de la région.

Ce banquet donnera lieu à une importante manifestation républicaine ; il offrira à tous ceux qui y assisteront l'occasion

d'affirmer leurs sentiments démocratiques et de rendre hommage à la loyauté, à la fermeté, à la sincérité du gouvernement actuel.

Mais surtout il sera une protestation éclatante contre l'élection du 11 mai.

Car ce banquet sera essentiellement démocratique : là ne seront point admis les individus que l'on trouve dans toutes les combinaisons louches, qui sont toujours prêts à jouer tous les rôles et qui n'hésitent pas, quand l'ambition et la haine le leur commandent, à faire abstraction de leur dignité.

Ceux-là ne seront pas admis à cette fête. Il n'y aura que des républicains sincères.

Le devoir de tous les militants des partis avancés est donc de se rendre à la manifestation du 17 août : elle resserrera les liens qui doivent unir tous les démocrates et elle sera l'affirmation solennelle de la politique de réformes si énergiquement entreprise par le ministre Combes, et par suite, elle sera la condamnation de toutes les manœuvres cléricalo-réactionnaires dont a été victime notre département.

L. B.

CAHORS

INEXACTITUDE

Le Quercinois signale dans son dernier numéro que les députés républicains du Lot, MM. Rey et Vival n'ont pas voté l'abrogation des lois scélérates.

Et il ajoute : c'est un véritable lâchage... C'est inexact.

Ce n'est pas contre l'abrogation des lois scélérates que se sont prononcés nos députés mais contre la discussion immédiate sur l'abrogation.

Les réactionnaires — parmi lesquels M. Lachize — ont voté cette déclaration d'urgence pour faire échec au gouvernement.

Quand la discussion acceptée par le gouvernement viendra devant la Chambre, MM. Rey et Vival — que le Quercinois en soit persuadé, — voteront l'abrogation.

Lycée Gambetta

BACCALURÉATS

Résultats connus de la session de juillet 1902.

Baccalauréat classique. — (1^{re} Partie). — Admis : Mazères Achille, Pébayre Henri.

Baccalauréat classique. — (2^e Partie). — Lettres-Philosophie. — Admissibles :

Bladier Louis, Conquet Jules, Desprats Pierre, Ducassé J.-an-Marie, Fraysse Théophile, Pennes Roger. — Admis : Daynard, Paul.

Baccalauréat classique. — (2^e Partie). — Lettres Mathématiques. — Admissibles :

Coudere Henri, Cros Georges, Quercy Henri.

Baccalauréat moderne. — (1^{re} Partie). — Admissibles : Carriol Charles, Perot Emile. — Admis : Bourdiol Dionys, Courdès Charles, Feydet Marcel.

Baccalauréat moderne. — (2^e Partie). — Lettres Mathématiques. — Admissibles :

Trémollières Charles, Vaysset Jules.

Baccalauréat moderne. — (2^e Partie). — Lettres-Philosophie. — Admis : Bach Salomon.

Brevet supérieur

Voici les résultats définitifs des examens du brevet supérieur pour les garçons :

Sont reçus :

MM. Bosc, David, Duffour, Rigal.

Epreuves sur l'obtention du brevet de vélocipédiste

Note de la place. — Des épreuves pour l'obtention du brevet de vélocipédiste auront lieu, dans la place de Cahors, le mardi 5 août prochain.

Les candidats, porteurs du livret individuel, ainsi que des brevets ou diplômes qu'ils ont pu obtenir dans les concours ou auprès des diverses sociétés vélocipédiques, devront se présenter à la caserne Bessières le mardi 5 août, à six heures du matin.

Peuvent prendre part à ces épreuves :

Les hommes de l'armée active, dans leur dernière année de service et les hommes de la réserve et de la territoriale. Ceux qui sont présents au corps adresseront leur demande au chef de corps le 25 juillet ; ceux de la réserve ou de la territoriale

l'adresseront au commandant du bureau de recrutement de Cahors avant le 25 juillet, date à laquelle cet officier transmettra ces demandes au commandant d'armes, en y joignant une liste nominative.

Pour être admis à l'épreuve, le candidat doit :

Justifier devant la commission, qu'il possède une instruction primaire élémentaire (lecture, calcul, écriture), et qu'il est en état de se servir d'une carte routière ; être reconnu par le médecin adjoint à la commission, apte à l'emploi de vélocipédiste.

L'épreuve consiste en un parcours de 60 kilomètres en un terrain moyennement accidenté ; ce parcours doit être accompli en moins de six heures ; il est exécuté sur une bicyclette amenée par le candidat.

La commission s'assure en outre, que les candidats sont en état de démonter les principales pièces de leur machine. Le déplacement ne donne droit à aucune indemnité.

Suppression de traitement

Par décret du 10 juillet courant, le traitement de M. Delrieu, curé-doyen de Bretenoux, est supprimé.

Aviron Cadurcien

L'Aviron Cadurcien donnera le 27 juillet des courses nautiques, auxquelles prendront part les sociétés : l'Aviron Villeneuvois, le Rowing-Club Castillonnais, le Sport Nautique de Bergerac, le Cercle Nautique de Bergerac.

Ces courses promettent d'être très belles.

Mort subite

Ce soir à midi 50', le nommé Rigal, ancien instituteur, âgé de 75 ans, est tombé mort à la gare.

M. Rigal se rendait à Douelle, où il était domicilié.

Le corps du malheureux vieillard a été transporté à l'hospice de Cahors, en attendant que sa famille ait été prévenue.

Tribunal Correctionnel

Audience du 17 juillet

Edouard Conté, 21 ans, de Cahors, est inculpé de voies de fait exercées sur la personne du nommé Ayot, garde-champêtre à Pradines, le jour de la fête votive de cette commune.

Le tribunal le condamne à 16 francs d'amende et lui fait application de la loi de sursis.

— Un disciple de saint Hubert, le jeune Jean Boissel, âgé de 18 ans, domestique à Beauregard, est condamné à 50 francs d'amende.

— Le sieur Jean Baptiste Lonjou, âgé de 40 ans, de Flayac, est accusé d'avoir jeté du vitriol à la femme Roques, née Courréjou, de la même commune, pour une question futile.

Après plaidoirie de M^e Besse, le tribunal condamne Lonjou à deux mois d'emprisonnement.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 JUILLET

Allégo militaire.	Dominick Ertl.
François les bas bleus (fant ^a).	Bernicot.
Prélude de Parsifal	Wagner.
Estelle (valse).	Aldebert.
Le Carnaval romain (Ouv ^r).	Berlioz.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénelon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 19 juillet 1902

Naissances

Ferrando, Marie-Antoinette, rue de la Banque, 1.

Pélaprat, Fernand, rue Labarre, 16

Babuel Peyrissat, Jeanne-Marie Noémie-Marguerite, rue Ste-Claire, 64.

Dauban, Théophile-Victor-Pierre, avenue du Pal, 3.

Gargam, Jean-Robert, rue de la Brasserie.

Solacroup, Léon, rue Clément-Marot, 2.

Garrigou, René-Eugène, rue Labarre, 59.

Publications de mariages

Schmitt, Claude-Joseph-Auguste, adjudant au 13^{4e}, et Bailly, Marie-Joséphine-Jeanne, sans profession.

Marty, Louis-Justin-Baptiste, tailleur d'habits, et Duchemin, Berthe-Augustine.

Mariages

Bonnet, Léon, gendarme, et Calvet Delphine, sans profession.

Décès

Malavielle, Adrienne, 22 mois, avenue de Toulouse.

Larroque, Emile, 11 ans, rue du Port-Bullier, 11.

Gigean, Dary, 20 ans, sans profession, Couvent du Refuge, cours de la Chartrreuse.

Bigot, Marie-Clémentine, artiste lyrique, 42 ans, célibataire, rue de l'Université, 5.

Cabanes, Pierre, cultivateur, 63 ans, au Payrat.

Cazaly, Jean, ex-comptable, 76 ans, quai Ségur, 11.

Vidaillac, Antième, cultivateur, 36 ans, à l'hospice.

Course, Julie, veuve Rouget, 80 ans, rue Saint-Priest, 2.

Cournou, Antoine, sans profession, 80 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

SABADEL-LAUZÈS. — La comédie ! — (suite) Moi. — Alors, d'après vous, M. Blanc est la cheville ouvrière de la comédie qui se joue à Sabadel depuis plus de 2 ans ?

— Oui, M. Blanc est la tête qui dirige et M. Massip, le bras qui exécute. Si celui-ci pouvait se passer de celui-là, il le ferait volontiers, mais il ne le peut pas : qui dit complice dit esclave.

Moi. — En somme, qu'est ce que ce M. Massip qui semble être arrivé bien à propos pour sauver le parti réactionnaire d'une défaite irrémédiable.

— M. Louis Massip nous est venu des bords du Lot au lendemain de la clôture des travaux de la ligne du chemin de fer. Tout jeune encore, les républicains de Saint-Martin-Labouval, sa commune natale, le prirent au sérieux et en firent un conseiller municipal.

Les plus avisés ne furent pas longtemps à s'apercevoir qu'ils avaient introduit le loup dans la bergerie. L'un républicain, M. Massip n'avait que la peau. Le Maire républicain chercha bien à réagir contre les agissements de celui en qui il avait cru, mais le mal était fait et les flirts continuels de M. Massip avec la réaction ne tardèrent pas à porter leurs fruits.

Au renouvellement du Conseil municipal, M. Massip qui préférait déjà à sa haute destinée, croyait être l'élu des deux partis et dominer la situation. Il se trouva que personne n'avait confiance en lui et il échoua pitoyablement. Malheureusement, il entraîna dans sa chute le parti républicain de Saint-Martin-Labouval qui ne s'est pas relevé depuis.

Voilà les débuts politiques de M. Massip. Cette même année, le parti républicain s'était affirmé à Sabadel et M. Bastide ayant refusé de rester à la Mairie avec l'appui d'une majorité républicaine, M. Delsahut accepta les fonctions de Maire plutôt par dévouement que par ambition. M. Delsahut était bien l'homme qu'il fallait pour concilier les partis. Il n'avait jamais fait de politique, il ne boudait à personne et les plus militants, s'ils avaient été de bonne foi, ne pouvaient lui refuser leur concours.

Cette union des premiers jours, faite sur le nom de M. Delsahut, choisi par M. Bastide lui-même, ne devait pas durer longtemps.

M. Massip, à qui les électeurs de Saint-Martin-Labouval venaient de faire des loirs, commençait ses louches manœuvres de désagrégation du parti républicain, en faisant naître des suspicions d'abord et en flattant la médiocrité vaniteuse de ceux qui étaient venus au parti républicain seulement pour se faire élire. Il chercha celui dont les sentiments intimes répondaient le mieux à ses propres sentiments pour en faire un traître à son parti. Aujourd'hui, celui-là est un fougueux réactionnaire que la vue d'un républicain exaspère.

Ah ! s'il pouvait les trahir encore ! Tour à tour républicain, catholique, réactionnaire, protestant, il est enfin réactionnaire clérical et je ne jurerais pas que ce fût là sa dernière métamorphose.

Mais revenons à M. Louis Massip. Aussi bien, c'est celui-là que nous tenons à présenter à nos lecteurs. Le voilà donc installé à Sabadel. En relations suivies avec le vieux curé dont il veut se faire un appui. Neveu

de l'ancien maire M. Bastide, il n'a pas grand effort à faire pour mettre dans son jeu toute la réaction. M. Blanc, qui le connaît mieux que personne, se méfie bien un peu, mais M. Massip constitue un appoint pour un parti en détresse. Et le réactionnaire avéré et le réactionnaire honteux sont si bien faits pour s'entendre !

Les républicains trop confiants, ne voient pas le travail qui se fait autour d'eux, ce travail d'insinuations perfides contre lequel les honnêtes gens ne sont pas assez en garde.

Les républicains, eux, s'occupent de la construction d'un groupe scolaire dont la commune avait grand besoin ; ils s'occupent d'obtenir quelques subventions pour les réparations les plus urgentes ; ils travaillent à administrer dans l'intérêt de la commune et à réconcilier celle-ci avec l'administration républicaine, laissant aux électeurs le soin d'apprécier.

Et ils ne s'aperçoivent pas ces bons républicains qu'on leur tire dans le dos et que c'est M. Massip qui dirige les coups.

Il leur faut arriver à la veille des nouvelles élections municipales ; il leur faut entendre les propositions de M. Massip qui offre, avec le désintéressement qu'on lui connaît, de se mettre à la tête du parti républicain, tout en acceptant d'être porté sur la liste réactionnaire. C'est le jeu de Saint-Martin-Labouval qui recommence.

L'homme qui recommandait c'était lui, et les deux partis devaient s'effacer, trop heureux d'abliquer en faveur de son auguste personne.

Les républicains ayant répondu comme il convenait à une pareille prétention, M. Massip fit son choix.

Vous allez croire peut-être qu'il accepta une place sur la liste républicaine ?

Que faites-vous donc de ses principes (quand nous disons principes c'est pour la forme) de ses sentiments intimes de bourgeois satisfait !

Il se mit tout simplement à la tête de la liste réactionnaire. Lui, le farouche républicain de Saint-Martin-Labouval, se fit le sauveur du bonapartisme en détresse.

Que pouvait-il craindre d'ailleurs, l'ange Gabriel était avec lui et sa liste obtenait la bénédiction papale.

Il y avait cependant une ombre au tableau. Le vieux curé, plus avisé ou plus sage que beaucoup d'autres, avait déclaré tout net qu'il ne s'occuperait pas d'élections.

La rupture date de cette époque.

Le parti républicain, désarmé par quelques défections provoquées par M. Massip, n'eut que 6 élus contre 6 réactionnaires et M. Bastide qui avait refusé l'unanimité des voix quatre ans plus tôt, revint maire au bénéfice de l'âge.

La réaction s'installait de nouveau à la mairie avec M. Massip pour défenseur. (1896)

Voilà l'homme qui a appelé les Pasteurs protestants ! — Ces messieurs le connaissent-ils ? non, assurément ; mais l'avenir nous réserve sans doute quelques surprises. Tout homme a ses faiblesses, or M. Massip a peut-être eu les siennes en écrivant un peu trop, c'est du moins ce que nous permet de supposer un entrefilet de la Réforme dont nous avons déjà parlé.

Nous verrons !... X...

FRAYSSINET-LE GÉLAT. — Postes et télégraphes. — Par arrêté en date du 7 juillet courant, M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes a nommé receveur à Frayssinet-le-Gélat, M. Jean-Louis Bois, maréchal des logis au 19^e régiment d'artillerie, en remplacement de Mme Valade, retraitée, et de Mme Coudere nommée à Angoulême (Pyrénées-Orientales) dont la nomination à Frayssinet-le-Gélat a été rapportée.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Ecole normale supérieure. — M. Raoul Labry, actuellement sous les drapeaux, fils du chef de gare de Figeac, vient d'être déclaré admissible aux examens oraux pour l'école normale supérieure (section des lettres).

SAINT-CÉRÈ. — Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion et le compte administratif du maire, pour l'exercice 1902. Ces comptes présentent un excédent de recettes de 2,003 fr. 54.

Le budget supplémentaire de 1902 se solde en recette par 10,803 fr. 51 : en dépenses par 10,223 fr. 51, soit un excédent de recettes de 580 fr., destinés à couvrir le budget primitif de 1902.

Le budget de 1902 se solde, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 28,376 fr. 94 ; il est équilibré par le vote de 25 centimes additionnels au principal des quatre contributions.

La commission des travaux publics est désignée pour s'occuper de la dénomination des rues et places, et fixer les endroits où seront placées les plaques.

Le conseil décide de donner le nom de boulevard Carnot à la nouvelle voie qui se trouve sur l'emplacement de l'ancien canal de Fourès.

La route neuve, précédemment nommée avenue Thiers, portera le nom de rue de la République.

Avis favorable est donné à des demandes de dispense des vingt-huit et treize jours.

Lecture est faite au Conseil d'une pétition des boulangers demandant que la taxe du pain soit portée à 22 cent. 1/2 le kilo. Cette augmentation semble exagérée au Conseil qui décide de se renseigner auprès des localités voisines.

CAJARC. — Pont suspendu. — Le pont suspendu de Cajarc, qui a supporté les épreuves dans des conditions exceptionnelles, a été livré à la circulation, dès le 16 juillet, à trois heures de l'après-midi.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Fête du 14 juillet. — A l'occasion de la fête nationale, un banquet avait été organisé ; bon nombre de nos concitoyens ont tenu à y prendre part, pour montrer leur attachement à la République.

Plusieurs discours très applaudis, ont été prononcés.

— **Orage.** — Mardi, entre sept et huit heures du soir, un grand orage a éclaté sur notre contrée, occasionnant beaucoup de dégâts dans les communes du Bouyssou, du Bourg et de Rudelle.

La grêle a détruit plus de la moitié de la récolte.

Les habitants sont dans la consternation.

— **Vol.** — Un domestique du Bouisson, canton de Lacapelle-Marival (Lot), Fortuné, âgé de vingt-six ans, prenait à Montpellier le train pour regagner son domicile. Pendant le trajet, il fit connaissance avec deux individus qui voyageaient dans le même compartiment.

A Sévérac, les deux étrangers proposèrent d'aller prendre un rafraîchissement dans un café voisin, ce que Fortuné accepta. Ce dernier régla les consommations et déposa son porte-monnaie sur la table. A ce moment, on avertit les buveurs que le train va partir, et tous se levèrent à la hâte, tandis que l'un des inconnus prend le porte-monnaie, promettant à Fortuné de le lui rendre dans le compartiment.

Fortuné étant monté en wagon, ses compagnons lui font passer divers paquets, puis disparaissent au moment où le train se met en marche, en emportant le porte-monnaie qui contenait 170 francs et une alliance en or. Fortuné porta plainte au chef de gare de Sévérac.

FOURMAGNAC. — L'orage. — Un orage d'une grande violence s'est abattu sur notre commune et sur plusieurs autres des environs, notamment Fons, Issepts, Le Bouyssou, Assier, Reyrevignes, Lissac, etc. Une trombe d'eau mêlée de grêle a inondé la vallée, charriant des troncs d'arbres, démolissant des pans de murs qui barraient le ruisseau de Mol, ravinant les côtes et couchant les céréales à la veille de la moisson. Il ne paraît pas, heureusement, que la grêle ait causé un ravage très considérable sur le blé : néanmoins on s'accorde à dire que la semence est perdue. En outre, les maïs, pommes de terre et betteraves sont hâchés, et, bien que ces récoltes aient le temps de réparer une partie de leur perte, il n'est pas douteux que le rendement en sera inférieur.

Maladie de foie ! — St-Auvent (Haute-Vienne), le 6 novembre 1900. Depuis plusieurs années je suis atteint d'une maladie de foie qui, à chaque changement de saison, me rend très souffrant. Aussitôt que je fais usage de vos Pilules Suisses, je suis soulagé. H. BRUN (Sig. lég.).
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

Arrondissement de Gourdon
GOURDON. — Tentative de meurtre. — Au cours d'une discussion assez vive qui a eu lieu dimanche soir entre le sieur Malleville, propriétaire à Gramat, et la femme Pélaprat, aussi propriétaire au même lieu, cette dernière a été frappée par le dit Malleville d'un coup de couteau au sein gauche qui lui a fait une grave blessure. M. le docteur Souillé, médecin à Gramat, appelé en toute hâte, n'avait pu encore se prononcer sur son état.

Mardi dernier, le parquet s'est transporté sur les lieux. Le meurtrier a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Gourdon.

Les jours de la femme Pélaprat ne paraissent plus en danger.

RIGNAC. — Fête du 14 Juillet. — La fête du 14 juillet, à Rignac a eu un éclat inaccoutumé. Rien n'y manquait. Belle musique, feu d'artifice, ascension d'un ballon parfaitement réussie, beaucoup de monde et grande gaieté partout.

Cette fête a été suivie d'un banquet. A l'issue duquel on a envoyé l'adresse suivante à M. Combes, président du conseil :

« A Monsieur le président du conseil des ministres, Paris.
» Les membres du comité républicain radical de la commune de Rignac (canton de Gramat), réunis aujourd'hui en un banquet

fraternel, vous prient d'agréer l'expression de leur plus chaude sympathie.

» Touchés de l'ardeur avec laquelle vous combattez pour la réalisation des réformes démocratiques, ils vous envoient leurs meilleurs remerciements et vous engagent à persévérer dans cette voie. Ils vous seraient très reconnaissants de vouloir bien présenter à M. Loubet, notre cher et vénéré président, les mêmes hommages d'admiration et d'inaltérable dévouement à la cause républicaine.

» Vive la république radicale ! Vive Loubet ! Vive le ministère Combes ! »

GRAMAT. — Accidents. — Deux accidents de bicyclette sont arrivés à M. Marius Bessou peintre à Gramat, et à M. Lasserre, en service à l'hôtel Delmas.

Les blessures reçues par ces deux imprudents cyclistes occasionneront un repos de plusieurs jours.

Transport de Justice. — Le parquet de Gourdon s'est rendu à Gramat, pour procéder à la confrontation de Malleville et de la femme Pélaprat sa victime. Après l'interrogatoire, Malleville a été de nouveau écroué à la prison de notre ville pour être dirigé sur Gourdon.

SOUILLAC. — Théâtre. — Mercredi prochain 23 juillet, la *Fille du Chiffonnier*, drame inédit en trois actes ; un *Gendre tombé des nues*, vaudeville en un acte.

LABASTIDE-MURAT. — Notre foire du second lundi, 14 juillet, a été excellente : le bétail était assez nombreux ; il s'est vendu en grande quantité et à de très bons prix.

Bœufs de boucherie, de 32 à 35 francs les 50 kilos ; bœufs de travail, de 500 à 700 francs la paire ; moutons gras, de 28 à 30 francs ; brebis, les prix sont les mêmes.

Volailles : poules, de 3 fr. 50 à 4 francs ; poulets, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 la paire ; œufs, la douzaine, 0 fr. 60 à 0 fr. 65.

Halles : blé, de 15 fr. 50 à 16 francs les 80 litres ; avoines, de 7 fr. 50 à 8 francs suivant qualité.

BULLETIN FINANCIER

Le marché des fonds d'Etat français et étrangers ont eu à supporter de nouvelles réalisations de bénéfices qui ont légèrement baissé sur la cote. Le 3 0/0 clôture à 101,77 ; l'amortissable à 101,15 et le 3 1/2 0/0 à 102,07.

L'opération de conversion du 3 1/2 0/0 suit son cours, les demandes de remboursement sont des plus insignifiantes. Le porteur de 3 1/2 0/0 a facilement compris qu'il est de son intérêt d'accepter la conversion ; laquelle était d'ailleurs prévue par lui. Il reçoit, en effet cette année, le coupon intégral, augmenté au 16 novembre d'une bonification de 1 franc et d'un demi-coupon au taux de 3 0/0. En résumé, au lieu de toucher 3 fr. 50 pour l'année, il reçoit 4 fr. 87, et le nouveau 3 0/0 s'identifiant avec l'ancien à partir du premier janvier 1903 est déclaré convertible pendant 8 ans. Pour ce dernier motif, la baisse du 3 0/0 est à prévoir, étant donné qu'un placement équivalent comme sécurité à la rente fran-

çaise et donnant un tel revenu, est aujourd'hui des plus rares.

Les Sociétés de Crédit sont plutôt fermes ; le Crédit Foncier à 735 ; le Comptoir National d'Escompte à 585 ; le Crédit Lyonnais 1.057 et la Société Générale à 612.

Le Suez clôture à 3.990.
Les fonds étrangers ont tous baissé.

A VENDRE :

Un fonds de magasin de modes

COMPRENANT MARCHANDISES ET MATÉRIEL
OCCASION A SAISIR DE SUITE
S'adresser à M. Gaston ROBERT,
liquidateur judiciaire à Cahors.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY, PARIS, 1900
ALCOOL
DE
MENTHE RICQLES
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLES

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique	État du ciel	Temps
	maxima	minima			
13 Dim.	+ 31	+ 18	766		Beau
14 Lundi	+ 30	+ 20	766.5		Beau
15 Mardi	+ 29.5	+ 25	767		Pluie
16 Mer.	+ 26.5	+ 21.5	766		Couvé
17 Jeudi	+ 24	+ 19	768		Couvé
18 Vend.	+ 25.5	+ 18.5	766		Beau
19 Sam.	+ 25	+ 20	763.5		Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable Pluie
D' HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

XVI
Avant minuit

Elle continuait à aller et à venir lentement ; un méchant sourire éclairait sa face.

La sonnerie de la pendule l'arracha à ses pensées. Il était huit heures et elle avait quelque chose à faire à Castleford, avant que les boutiques fussent fermées.

Elle mit son chapeau, s'enveloppa dans un grand châle et sortit.

Elle n'avait que bien juste le temps d'arriver à la station près de laquelle elle se rendait, avant que le marchand n'eût fermé sa boutique.

Son amplette faite, elle lui dit bonsoir de sa voix la plus douce et reprit le chemin de l'hôtel en baillant aux étoiles.

— Et sir John est mort et sir Richard règne !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Sic transit gloria mundi! Le petit misérable ! C'était comme si on lui avait arraché le cœur, quand il fallut se séparer de ses guinées bien-aimées, pour me les donner hier. Je me demande comment lui et Catherine font ménage ensemble, et comment va mon beau Gaston par cette froide nuit de janvier ! Brouh !...

Elle frissonna sous ses fourrures, car c'était une petite femme très frileuse.

— Ce stupide climat de l'Angleterre !... Et penser que, sans moi, elle serait loin d'ici en ce moment, dans quelques pays étrangers, en pleine lune de miel, et l'épouse du plus bel homme de la terre ! Oui, je puis partir... car ma vengeance est vraiment complète !

Elle fredonna en montant l'escalier. Tout avait si bien marché ! Elle s'était vengée et avait fait sa fortune du même coup, et, après cette nuit passée, une longue perspective de plaisirs sans fin, dans son beau Paris, lui apparaissait comme à travers un brouillard.

Elle ouvrit la porte et se trouva face à face avec Catherine Dangerfield !

Elle avait dit qu'elle n'était pas lâche et elle ne l'était pas, en effet ; mais, en ce moment, elle eut peur en se trouvant tout à coup en présence de cette enfant à qui elle avait fait tant de mal.

Catherine s'était levée, s'était avancée près d'elle ; elle parla la première.

— Entrez, madame Vavator ; vous êtes chez vous, et vous n'avez pas sujet de laisser voir cette piteuse terreur. Je ne suis pas venue pour vous assassiner.

Sa voix était parfaitement claire et parfaite-

ment ferme.

La colère vint au secours de la plus âgée des deux femmes ; elle entra, ferma la porte et fit face à son ennemie avec un air de défi.

— Voici un plaisir bien inattendu, mademoiselle Dangerfield. A quoi dois-je ce bonheur ?

Et aussi mal venu qu'inattendu, n'est-ce pas, madame Vavator?... A quoi vous le devez?... Il y a des femmes, en ce monde... ou des jeunes filles, car je ne suis qu'une jeune fille... qui vous auraient donné la mort pour une ruine moins complète que celle que vous m'avez apportée. Oh ! oui, madame Vavator, j'exprime bien ma pensée, la mort ! Mais je ne suis pas de ce genre de femmes. Je suis d'une nature pacifique, et je viens seulement ici pour vous adresser quelques questions. Je m'aperçois qu'il n'y a pas de temps à perdre. J'ai appris que vous quittiez Castleford demain.

En effet, dit la petite veuve, les dents serrées et d'une voix grave. Permettez-moi d'ajouter que je suis un peu pressée et qu'il faut que je fasse mes malles avant de me mettre au lit. Je quitte Castleford demain par le premier train.

Ah ! c'est tout naturel. Castleford est un triste lieu, et vous n'y êtes pas populaire pour le moment, madame Vavator. Je ne vous retiendrai pas longtemps ; vous êtes libre de répondre ou de ne pas répondre à mes questions.

— Naturellement. Que puis-je faire pour vous, mademoiselle Dangerfield ?

Elle se laissa tomber sur une chaise, étendit ses pieds, finement chaussés, vers le feu et lança un regard de défi à la jeune fille.

Mais, encore une fois, le cœur lui manqua. Cette face pâle, avec son expression ferme et résolue et son calme étrange, l'effrayait davantage que toutes les paroles, que toutes les menaces qu'elle aurait pu dire ou faire.

Catherine détourna les yeux du feu, croisa ses mains sur la petite table qui était placée entre elles et s'y appuya légèrement en parlant.

— Dangerfield n'est pas mon nom. Vous êtes la seule personne qui le sachiez !... Voulez-vous me dire quel il est ?

— Non, certainement, non !

— C'est l'une des questions que j'ai à vous faire et à laquelle vous ne voulez pas répondre. En voici une autre : Mon père est-il vivant ?

— Il est vivant.

— Ma mère est morte... bien réellement morte ?

— Aussi réellement morte que la reine Anne, mademoiselle Dangerfield. Je crois que nous pouvons continuer à vous appeler de ce nom jusqu'à la fin... par pure convenance. Votre mère est morte, Catherine. Vous avez été élevée en chrétienne et vous pouvez savoir cela. Supposez-vous que les morts voient ce qui se passe sur notre misérable globe ? Je vous demande cela parce que, s'ils en ont la faculté, j'espère bien sincèrement que votre regrettable mère a les yeux sur vous et sur moi en ce moment. (A Suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2364 du 19 Juillet, 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Revue du 14 juillet à Longchamp : Le Président de la République attache la croix de la Légion d'Honneur sur le drapeau du régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris. — Le Bataillon du 13^e territorial sur le pont de Suresnes. — L'infanterie part de la Pépinière. — L'École Polytechnique va aux Invalides. — L'Escadron de Saint-Cyr à Longchamp. — L'École Centrale pour la première fois à la Revue. — Les Bataillons des 1^{er} et 4^e Zouaves. — Le 5^e Génie. — Le 23^e Dragons. — La 19^e Brigade d'artillerie. — Les attachés militaires étrangers. — Le Président quitte le terrain de la Revue. — L'instruction militaire à l'École Centrale.

M. Balfour, premier ministre d'Angleterre. — Retour de Lord Kitchener. — Les Enfants de Londres et leurs réjouissances à la guérison du Roi. — La Missioe japonaise en Europe. — Prisonniers Boers internés Le Ras Makonnen à Paris. — Remise des drapeaux aux Volontaires de 1870, à Châlons. — Fête champêtre donnée par M^{me} la Comtesse Greffulhe. — Statue du Père Didon à Arcueil. Cérémonie d'inauguration. — Vieux Quartier d'Albi. — Viaduc sur le Vaur. — L'île de Sein. — Eglise et Refuge. — Le Prince héritier de Siam. — La Souffrière de Saint-Vincent. — Nouvelle éruption. — Le Timbre-poste du Transvaal. — M. Planté. — Le Ministre de Chine, à Londres. — Courses de Maisons-Laffitte : M. Loubet y assiste.

Beaux-Arts : « L'Heure du repos », tableau de M. Ridgeway Knight. — Roman : Sous les bombes, par G. le Faure, illustrations de José Roy.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1521, du 19 Juillet 1902.

Nouvel appareil de stérilisation des eaux, par Georges Caye. — Le cheval sauvage de la Dzungarie ou cheval de Prjevalski, par E. Oustalet. — La conduite d'eau de Coolgardie. — Roseaie de l'Hay, par J.-F. Gall. — Les animaux qui dansent, par Henri Coupin. — Le Block-System, par Paul Aimé. — Fleurs de bois, par J. Garcin. — Chronique. — La nouvelle girouette de la Tour Eiffel, par Reverchon.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1545^e livraison (19 juillet 1902).

Nini la Fauvette, par Ernest Daudet. — Exercursions de vacances, par Louis Rousset. — Une dette de cœur, par Julie Borius. — Lunettes tropfortes. — La chasse, par Charles Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6^e.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 20 juillet 1902.

V^{ie} Nacla : Courrier du dimanche. — Charles Bérard : Rara. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'Oubli? suite. — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — H. de Balzac : Le colonel Chabert (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES EN-4^e

ARAÏT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 8 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Viennent de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc ; ... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0.50.

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex. S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix : 2 fr. 50 franco.

S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et relie de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Neris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive,

Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{er} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes

classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Balz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Été au 1^{er} Juillet

		De Paris à Toulouse				
		17	5 (1)	23 (3)	35	1125
		EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS.
		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS(Aust.)	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
LIMOGES	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—
	départ..	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—
BRIVE	arrivée.	6 36	6 34 m.	4 57	12 32 m.	—
	départ..	6 45	7 1	5 5	1 1	7 18 s.
Gignac-Cressensac	arrivée.	7 20	—	—	1 38	7 56
	départ..	7 40	7 39	5 41	1 59	8 17
SOULLAC	arrivée.	7 45	7 40	5 44	2 3	8 30
	départ..	7 52	—	—	2 10	8 37
CAZOULÈS	arrivée.	7 53	—	—	2 11	8 39
	départ..	8 9	—	—	2 26	8 54
Lamothe-Fénelon	arrivée.	8 19	—	—	2 37	9 5
Nozac	arrivée.	8 31	8 8	6 9	2 50	9 17
GOURDON	arrivée.	8 40	—	—	3	9 27
Saint-Clair	arrivée.	8 51	—	—	3 12	9 39
Dégagnac	arrivée.	9 2	—	—	3 24	9 51
Thédirac-Peyrilles	arrivée.	9 13	—	—	3 35	10 2
Saint-Denis-Catus	arrivée.	9 22	—	—	3 45	10 12
Espère	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23
CAHORS	arrivée.	9 41	8 53	6 53	4 5	10 30
	départ..	9 51	—	—	4 16	7 42 m.
Sept-Ponts	arrivée.	10 5	—	—	4 32	7 59
Cieurac	arrivée.	10 12	—	—	4 40	8 8
Lalbenque	arrivée.	10 45	9 35	7 31	5 15	8 45
Causade	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	9 27
MONTAUBAN	arrivée.	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—
TOULOUSE	arrivée.	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

		42 (4)	16 (2)	1140-1128 1132 (*)	4	1126	1136	40
		EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS
		1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	5 45 m.
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25
Causade	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 6
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 48
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 57
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 9
CAHORS	arr. 2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 17
	dép. 2 49	4 48	6 52	—	10 36	5 57 m.	—	9 36
Espère	—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 48
St-Denis-Catus	—	—	7 19	—	—	6 25	—	10 1
Thédirac-Peyril.	—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 14
Dégagnac	—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 23
Saint-Clair	—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 32
GOURDON	—	5 30	8 7	—	11 19	7 17	—	10 45
Nozac	—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 53
Lamothe-Fénel.	—	—	8 25	—	—	7 36	—	11 2
CAZOULÈS	a. —	—	8 37	—	—	7 48	—	11 14
	d. —	—	8 38	—	—	7 49	—	11 15
SOULLAC	a. 3 47	5 51	8 46	—	11 43	8 57	—	11 22
	d. 3 48	5 55	8 51	—	11 44	8 7	—	11 25
Gignac-Cressens.	—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 51
BRIVE	a. 4 24	6 31	9 56	—	12 22 m	9 11	—	12 23
	d. 4 28	7 »	—	—	12 29	—	—	12 50
PARIS (A.) arr.	12 5 m	4 21 m.	—	—	9 14	—	—	11 33

1 et 2) 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3^e classe pour 500 kilomètres. 3 et 4) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3^e classe, pour 400 kilomètres. (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

		Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Poste.	Omnibus
CAHORS — D.	6 5	7 30	12 49	7	7 14
Mercuès	6 19	7 52	1 3	7	7 48
Arrêt Douelle	6 25	8 1	1 7	7	7 48
Parac	6 30	8 10	1 14	7	7 26
Luzach	6 36	8 20	1 30	7	7 32
Castelfranc	6 49	8 46	1 32	7	7 48
Arrêt Prayssac	6 52	—	1 35	7	7 49
Puy-l'Évêque	7 1	9 11	1 43	8	1
Duravel	7 8	9 25	1 50	8	8
Sotrac-Touzac	7 16	9 37	1 58	8	8
Fumel	7 25	10 2	2 7	8	27
Libos	7 31	10 9	2 15	8	33
PARIS — Arr.	11 33 s.	—	4 21	8	39 m.

De Libos à Cahors

		Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 30 s.	10 59 s.	7 10 m.	7 40 m.
LIBOS — A.	7 6 s.	3 8 s.	8 55 s.	—
Fumel	8 6 s.	3 17 s.	9 9 s.	—
Sotrac-Touzac	8 16 s.	3 33 s.	9 15 s.	—
Duravel	8 25 s.	3 40 s.	9 22 s.	—
Puy-l'Évêque	8 30 s.	3 47 s.	9 29 s.	—
Arrêt Prayssac	8 37 s.	3 54 s.	9 46 s.	—
Castelfranc	8 45 s.	3 59 s.	9 51 s.	—
Luzach	8 54 s.	4 9 s.	10 1 s.	—
Parac	9 5 s.	4 17 s.	10 9 s.	—
Arrêt Douelle	9 8 s.	4 22 s.	10 14 s.	—
Mercuès	9 13 s.	4 27 s.	10 19 s.	—
CAHORS — A.	9 22 s.	4 36 s.	10 31 s.	—

De Cahors à Capdenac

		Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25 s.	1 27 s.	6 47 s.	—
Cabessut, halte	7 32 s.			